

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 108 promulguant le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux inspecteurs des Colonies envoyés en mission

n° 108

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 avril 1913

Numéro JO
n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro
30 avril 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.